

Développer et manager la prévention des risques dans un établissement d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, un hôpital ou une clinique (Sanitaire et médico-social)

Public concerné

Dirigeants des établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, des hôpitaux et des cliniques (SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL) désireux de mettre en place une démarche de prévention en s'appuyant sur les compétences d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention.

Cette formation précède obligatoirement celle de l'animateur prévention (AP SMS)

Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention dans sa structure.
- Manager la santé et la sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une démarche de prévention dans sa structure.
- Structurer une démarche de prévention en lien avec ses objectifs de prévention.
- Cadrer les projets de prévention conduits par l'animateur prévention

Contenu de la formation

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques d'un établissement SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL.
- La nécessité d'une démarche de prévention durable et ses conditions de réussite.
- L'engagement de la structure et la mobilisation des acteurs dans sa démarche de prévention.
- L'apport des formations du dispositif HAPA SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL et le rôle des acteurs formés.
- Le pilotage de projet(s) de prévention mené(s) par l'animateur prévention.

Méthodes pédagogiques utilisées

La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

Elle comprend 1 jour de formation + ½ journée d'accompagnement en établissement

Durée

1 jour soit 7 heures

En présentiel + 1/2 journée d'accompagnement en établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié d'animateur prévention et de dirigeant faisant partie d'un établissement du secteur ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.